

Feuille de tarifs 2010

1. Brevets fédéraux

1.1. Candidats aux examens

Taxes par candidat et examen ASS	en CHF
Taxe d'accréditation (forfait d'accréditation facturé)	500.--
Examen d'«agent(e) professionnel(le) de sécurité et de surveillance avec brevet fédéral» (ASS)	2100.--
Pour détenteurs d'un brevet fédéral APB (branches 5 et 6)	1250.--
Matériel d'examen	150.--
Établissement du brevet fédéral et inscription obligatoire dans le registre de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT)	40.--
Candidats qui répètent l'examen: décision de la Commission d'examen	individuel
Déplacement, hébergement, repas et assurance: du ressort de chaque candidat	individuel

Taxes par candidat et examen APB	en CHF
Taxe d'accréditation (forfait d'accréditation facturé)	500.--
Examen d'«agent(e) professionnel(le) de protection de personnes et de biens avec brevet fédéral» (APB)	3200.--
Pour détenteurs d'un brevet fédéral ASS (branches 7 et 8)	2350.--
Matériel d'examen	300.--
Établissement du brevet fédéral et inscription obligatoire dans le registre de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT)	40.--
Candidats qui répètent l'examen: décision de la Commission d'examen	individuel
Déplacement, hébergement, repas et assurance: du ressort de chaque candidat	individuel

1.2. Fonctionnaires d'examen

Indemnités	en CHF
Experts d'examen: par heure de convocation	30.--
Spécialistes: par heure de convocation	35.--
Responsables d'examen: par heure de convocation	40.--
Déplacement le 1 ^{er} jour, par km, majoration temps incluse	--.80
Déplacement à partir du 2 ^e jour, par km, maximum CHF 120.--	--.80
Séjour: compris dans l'indemnité de déplacement	0.--
Forfait repas, par journée entière de convocation	25.--
Assurance: du ressort de chaque expert	individuel

1.3 Projets, groupes de travail accrédités

Indemnités pour membres de groupes de travail accrédités	en CHF
Par heure de convocation	50.--
Déplacement le 1 ^{er} jour, par km, majoration temps incluse	--.80
Déplacement à partir du 2 ^e jour, par km, maximum CHF 120.--	--.80
Séjour: compris dans l'indemnité de déplacement	0.--
Forfait repas, par journée entière de convocation	25.--
Assurance: du ressort de chaque membre du groupe de travail	individuel

2. Examens pour le permis du port d'arme

2.1. Candidats aux examens

Taxes par candidat et examen	en CHF
Examen théorique	70.--
Examen pratique revolver	70.--
Examen pratique pistolet	70.--
Examen pratique fusil	85.--
Assurance: du ressort de chaque expert	individuel

2.2. Fonctionnaires d'examen

Indemnités	en CHF
Experts d'examen: par heure de convocation	30.--
Responsables d'examen: par heure de convocation	40.--
Déplacement le 1 ^{er} jour, par km, majoration temps incluse	--.80
Déplacement à partir du 2 ^e jour, par km, maximum CHF 120.--	--.80
Séjour: compris dans l'indemnité de déplacement	0.--
Forfait repas, par journée entière de convocation	25.--
Assurance: du ressort de chaque expert	individuel

2.3 Projets, groupes de travail accrédités

Indemnités pour membres de groupes de travail accrédités	en CHF
Par heure de convocation	50.--
Déplacement le 1 ^{er} jour, par km, majoration temps incluse	--.80
Déplacement à partir du 2 ^e jour, par km, maximum CHF 120.--	--.80
Séjour: compris dans l'indemnité de déplacement	0.--
Forfait repas, par journée entière de convocation	25.--
Assurance: du ressort de chaque membre du groupe de travail	individuel

3. Affiliation à la VSSU

Tarifs annuels pour membres de l'Association	en CHF
Cotisation annuelle minimale (du 1 ^{er} au 10 ^e collaborateur FTE)	500.--
Taxe supplémentaire par collaborateur FTE à partir du 11 ^e collaborateur FTE	48.--
Forfait pour entreprises / organisations associées	2'500.--
Candidat d'admission (forfaitaire jusqu'à admission en tant que membre)	250.--

FTE = Full Time Equivalent (travailleur à temps complet 100%)

4. Taxes CCT / PaKo

Tarifs pour employés / collaborateurs par année	en CHF
Contribution à l'exécution et à la formation continue par travailleur à temps complet	60.--
Tarifs pour employeurs par année	
Contribution à l'exécution et à la formation continue pour entreprise ayant 100 ou moins de 100 employés	250.--
Contribution à l'exécution et à la formation continue pour entreprise ayant plus de 100, mais moins de 1001 employés	500.--
Contribution à l'exécution et à la formation continue pour entreprise ayant plus de 1000 employés	1000.--

FTE = Full Time Equivalent (travailleur à temps complet 100%)

5. Matériel

Tarifs par exemplaire	en CHF
Fanion VSSU avec support	49.--
Règlement des examens	5.--
Directive	5.--

Les documents peuvent être téléchargés gratuitement sur le site officiel de la VSSU www.vssu.org.